

**Public :** Journalistes tous médias. Toute personne intéressée par les droits d'auteur et droit à l'image.

**Prérequis :** Aucun.

**Durée :** 1 jour (7 heures)

**Objectifs :** **A l'issue de la formation, le participant est capable de :**  
Distinguer les aspects du droit numérique.

## Programme :

---

### Les textes de lois régissant le contenu

- Les critères de protection
  - Originalité
  - Preuve d'antériorité
- La typologie des images et visuels protégés
- Le droit moral
  - Divulgence
  - Respect de l'œuvre
  - Nom
  - Droit de retrait et repentir
- Les droits patrimoniaux
  - Reproduction
  - Adaptation
  - Représentation
  - Communication au public
  - Droit de suite
  - Durée
- La numérisation et la diffusion des images sur Internet
- La liberté d'expression et ses limites

### L'exploitation des images protégées par le droit d'auteur

- Autorisations de reproduction et de représentation
- Contrats de cession de droits
  - Illustration
  - Reportage photographique
  - Contributions
- Mentions obligatoires
  - Droits cédés
  - Etendue
  - Durée, Lieu

## **Le droit à l'image des personnes et des biens**

- Evaluation du risque
  - Atteinte à la vie privée ou à la dignité
  - Caricature
  - Diffamation
  - Mineurs
- Le droit des personnes sur leur image : droit à l'information
- Le droit des propriétaires de biens privés : trouble anormal
- Les images du patrimoine public
  - Musées
  - Monuments, ...
- Les images et les marques
- Les autorisations et les contrats d'image
  - Forme
  - Limites
  - Durée

## **Le développement de licences ou droits d'utilisation particulièrement adaptés au Net**

- Le Creative Commons
  - Pour une meilleure circulation des contenus
- Le fair use
  - Pratique anglo-saxonne indiquée ans de nombreux services (YouTube, Facebook, ...)

## **La loi renseignement**

### **Et nos données personnelles**

- RGPD

## **L'éducation aux bonnes pratiques pour conserver un minimum d'intimité**

### **Méthode pédagogique :**

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques.

### **Modalités d'inscription :**

L'inscription est validée par un entretien téléphonique ou physique.

### **Modalités d'évaluation :**

Le participant doit s'auto-évaluer au début et à la fin de la formation. Cette auto-évaluation est complétée par un questionnaire de fin de formation pour évaluer les compétences acquises durant de la formation et un questionnaire de satisfaction.